

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Cela, jamais !

On se souvient encore du 8 septembre. L'habileté du Conseil Fédéral a voulu que cette date soit ineffaçable.

Il est un problème sur lequel nous nous proposons de revenir, un problème qui nous apparaît comme capital au point de vue socialiste.

Que reste-t-il de plus saillant de cette journée? C'est certainement le fait que des soldats et citoyens suisses ont été dirigés, armés et équipés dans une ville suisse, ayant des cartouches à balle sur eux ou prêts à tirer leur sabre du fourreau, l'ayant tiré même et chargeant la foule.

Chaque soldat suisse depuis lors doit se dire qu'un jour peut venir où, lui aussi, il sera appelé avec son unité à marcher contre le peuple.

Ce peuple ce ne sera certes jamais la haute bourgeoisie, ni romande ni allemande. Ces gens-là ont la prudence du serpent quand ils risquent quelque chose et leurs plus hauts faits n'iront jamais plus loin qu'un discours lu bien calmement en quelque chambre législative.

Ce peuple contre lequel la troupe peut-être appelée à marcher, ce ne sera jamais que le peuple ouvrier, parce que c'est là qu'on éprouve à la fois les souffrances les plus cruelles, l'attachement le plus sincère à la démocratie, parce que c'est là qu'on trouve les éléments qui ne craignent pas de passer de la parole aux actes.

Aujourd'hui nous traversons une crise démocratique et une crise économique comme la Suisse n'en vit pas depuis un siècle. Tout laisse donc admettre que des soulèvements, que des protestations énergiques pour le moins sont probables et cela d'autant plus que les autorités fédérales glissent peu à peu sur la pente de l'autoritarisme propre à provoquer au lieu de calmer.

Les soldats ouvriers, les soldats socialistes peuvent donc être appelés à réprimer le mouvement de leurs camarades, de leurs frères d'infortune sur l'ordre de nos grands chefs politiques ou militaires.

Nous ne voulons rien dramatiser et ne pas faire appel au sentiment, ce qui serait si aisé et si légitime à cette occasion.

Nous relevons froidement le fait et définissons la situation: des ouvriers appelés à réprimer un mouvement ouvrier par les armes. Depuis ce 8 septembre ce n'est plus une sorte d'hypothèse incertaine, c'est une probabilité s'approchant de la certitude.

En tant qu'il s'agit de la défense nationale il peut y avoir quelques divergences de vue. Mais ici nous pensons que le parti socialiste unanime doit déclarer que cela ne doit pas être et qu'aucun socialiste ne descendra jamais, à jouer le rôle d'instrument de violence à l'égard d'ouvriers réclamant du pain ou de la liberté.

Voilà le problème posé. Dans un prochain article nous dirons ce que nous pensons qu'il y a à faire à ce sujet.

E.-P. G.

Une épouse prévoyante

T'ai reçu l'autre jour une lettre d'outre-mer.

Comme de juste, elle fut ouverte, en France, par l'autorité militaire. Mais au lieu de remettre dans l'enveloppe seulement la lettre qui m'était destinée, on y glissa — par mégarde probablement, car c'était été bien cruel que de priver quelqu'un intentionnellement des nouvelles de sa femme, — un billet d'une chérie à son chéri.

Hé! Hé! Ces messieurs de la Censure doivent être jaloux parfois! Il y en a parmi eux qui reçoivent probablement des horions de leur «gouvernement»; à lire des billets si tendres, leur cœur doit se serrer:

«La Maisonnette, dimanche.

Bien cher Albert,

Nous rentrons à Paris samedi ou dimanche; tu vas la voir arriver avant la fin du mois des vendanges. Nous avons admiré les beaux raisins rouges; je crois que le vin sera bon. Ce sera ton tour à venir en déguster.

Tu ne vas donc plus rester longtemps garçon; console-toi, tu n'auras pas froid cet hiver, ta compagne chérie se chargera de te dégeler!!!! Elle va te rapporter du soleil, pas sur son... (c'est moi qui censure).

Je t'embrasse de tout mon cœur, sans oublier.... Louise.»

«Que dites-vous de cette épouse prometteuse et de ce mari si tendrement aimé et... réchauffé?

C'est idyllique, n'est-ce pas, et c'est économique, ajouté-je.

Si y avait beaucoup d'épouses comme celle-là, ce sont les marchands de charbon qui seraient «gelés».

Au fait, puisque l'Allemagne refuse de livrer du charbon aux industriels inscrits sur la liste noire, ceux-ci pourraient fort bien

se passer de houille cet hiver; leurs ouvriers aussi.

S'inspirant de l'exemple de Louise qui rapporte des vacances une provision de soleil capable de dégeler son chéri pendant tout l'hiver, qu'ils profitent de l'été de la Saint-Martin pour envoyer leurs épouses en séjour. Elles en rapporteront de quoi les empêcher d'avoir froid quand les frimas seront venus.

Et les listes noires demeureront sans effet.

(Signé) Pierre MARTEL.

COURRIER DE BELGIQUE

De notre correspondant particulier.

La confiscation d'un milliard à la Banque Nationale

A plusieurs reprises déjà, je vous ai montré avec quelle âpreté le gouvernement allemand poursuivait l'appauvrissement économique de la Belgique. Quand il ordonna la levée du moratorium, je vous exposai les machinations louches de leurs agents d'affaires de complicité avec l'autorité civile, il n'était pas possible de prévoir que l'envahisseur prémeditait un véritable vol. Et cependant, c'était son but. Il n'a dévoilé celui-ci que lorsque l'effet de la levée du moratorium fut complètement accompli. L'ordonnance de von Bissing du 5 janvier 1916, disait que toutes les lettres de change payables entre le 31 juillet 1914 et le 31 janvier 1916, soient payées au plus tard le 8 août 1916! C'est-à-dire qu'à cette date, tous les encaissements seraient faits par les banques. J'insiste pour dire tous les encaissements.

Il faut savoir qu'en Belgique, la presque totalité des effets de commerce passent par la Banque Nationale. Il est peu de banques privées qui détiennent des valeurs; celles qu'elles reçoivent de leurs clients particuliers sont remises à l'escompte ou à l'encaissement à la Banque Nationale, où toutes les banques ont un compte de garantie. En cas de non-paiement par le tiré (débitéur), la Banque Nationale ne fait elle-même aucune poursuite. Après avoir rempli les formalités légales constatant le non-paiement (protêt) elle retourne les valeurs non payées aux banques qui les lui ont remises, se paye sur le fonds de garantie, laissant à ces banques le soin de se faire rembourser.

Les Allemands qui connaissaient notre système de banque, savaient, au moment de l'ordonnance de la levée du moratorium que toutes les valeurs en portefeuille à la Banque Nationale (et à la Société Générale devenue Banque officielle depuis l'occupation) seraient payées par les débiteurs ou, à défaut de ceux-ci par les Banques. Par ses commissaires auprès des établissements privés, l'autorité allemande était en mesure de faire exécuter les paiements et d'éviter tous transferts. En outre, elle poussa, par tous les moyens, à faire reprendre la vie économique, levant certains interdits sur l'exportation, même vers l'Angleterre, afin de permettre aux industriels et aux commerçants de payer les effets arriérés, et d'éviter la faillite immédiate. En agissant ainsi, elle n'avait pas en vue les intérêts de l'industrie et du commerce, mais cherchait tout simplement à remplir les caisses des banques d'un argent dont elle avait prémédité de s'accaparer.

La confiscation

Dans les premiers jours de juillet dernier, Herr von Lump, commissaire général allemand auprès des banques belges, convoqua à Bruxelles, les membres du Conseil d'administration de la Banque Nationale. La réunion eut lieu dans une salle de l'établissement de la Place Ste-Gudule, ou, pour être plus exact, de la rue de la Banque. La séance ne fut pas longue, von Lump n'avait pas réuni les membres du Conseil pour discuter des intérêts économiques ou financiers, mais uniquement pour leur donner un ordre. Il lut un rapport détaillé concluant que la Banque Nationale avait en caisse plus de 980 millions de marks (580 millions à Bruxelles et 400 millions à Anvers) qui restaient improductifs. Je désire, ajouta-t-il, que ces fonds soient envoyés à la Banque d'Empire à Berlin, où ils seront déposés à votre crédit jusqu'à la conclusion de la paix, à un intérêt à convenir».

Ayant ainsi parlé, herr von Lump leva la séance, exigeant toutefois une réponse dans la huitaine.

Lorsque le Commissaire général allemand fut parti, les membres du Conseil tinrent une nouvelle séance. M. Carlier, le directeur de la succursale d'Anvers, s'opposa de toutes ses forces, et même violemment, contre la prétention du gouvernement allemand. A l'unanimité, le Conseil décida de refuser la proposition qui venait de lui être faite. Une lettre exprimant ce refus fut adressée à l'autorité allemande. Par mesure de prudence, on décida d'envoyer à Bruxelles, la moitié de l'encaisse qui se trouvait à Anvers, les bâtiments de Bruxelles possédant des cof-

fres-forts plus résistants. Les clefs furent gardées par les administrateurs. Celles des coffres d'Anvers furent confiées à MM. Carlier et Kreglinger.

Mais le gouvernement allemand qui avait prémédité le coup de longue date, ne se tint pas pour battu.

Le 1^{er} août, herr von Lump, convoqua à nouveau les administrateurs. Il exigea cette fois, d'une manière brutale et définitive, l'exécution de son désir.

Devant le nouveau refus des membres du Conseil d'administration, il passa aux menaces. Il les avertit que quatre membres seraient arrêtés et envoyés en Allemagne, qu'une amende serait infligée à la Banque, et que, d'ailleurs, le transfert des fonds serait fait de force. Il alla même jusqu'à menacer la Banque d'une sequestration et d'une liquidation judiciaire!

Il en résulta une discussion animée et même violente. Herr von Lump écumait de rage. «Nous les aurons tout de même, s'écria-t-il en quittant la salle.»

Trois heures après, M. Carlier était arrêté à la sortie de la gare d'Anvers et expédié immédiatement à Aix-la-Chapelle, où il est toujours emprisonné. Il n'a pas pu revoir sa femme et ses enfants.

L'effraction des coffres

Le lendemain de cette séance et de cette arrestation, herr von Lump, accompagné d'un membre de la Kommandantur, de deux officiers supérieurs et d'un chef de service de la Banque, fit procéder à l'ouverture des coffres-forts. Ceux-ci furent ouverts par force, littéralement cambriolés. Le comptage des billets se fit devant le groupe réuni, ensuite de quoi, un accreditif fut remis à l'employé de la Banque. La même opération avait lieu le même jour, à Anvers.

Les billets allemands et belges ont été envoyés à Berlin.

Contrairement au bruit qui a couru, l'autorité allemande n'a pas confisqué les avoirs des coffres-forts privés en dépôt, mais bien l'avoir de la Banque Nationale et le montant des encaissements.

Ceci a pour conséquence une confiscation indirecte des fonds appartenant à d'autres banques et à des particuliers, ces fonds représentant la valeur des effets remis à l'encaissement. Il faut donc entrevoir aussi, à une échéance plus ou moins rapprochée, la confiscation des banques privées, dans leurs propres établissements.

Les conséquences

Il résulte donc de cet acte que le gouvernement allemand n'a levé le moratorium que pour drainer dans les coffres de la Banque Nationale tout ce qui restait de la fortune privée en Belgique, pour s'en accaparer ensuite plus facilement. Tout l'effort qui a été fait par les industriels et les commerçants pour échapper à la faillite n'a donc abouti qu'à une chose: fournir de l'argent à l'Allemagne pour faire la guerre contre notre pays.

Il ne faut pas perdre de vue que les billets confisqués ont été introduits en Belgique au cours forcé de 1 fr. 25 et 1 fr. 30 le mark. Si même, et on peut en douter, l'Allemagne n'a voulu faire qu'un emprunt forcé, le mark ayant subi une dépréciation de plus de 25 %, il en résultera pour la Belgique, au moment de la remise, une perte considérable, il y a peu de chance que le taux du mark, même après la guerre, et surtout après la guerre, ne se relève jusqu'à 1 fr. 30. Avant la guerre, le cours, en Belgique, n'a jamais dépassé 1 fr. 25.

Le coup de la levée du moratorium est peut-être considéré par les Allemands comme une opération magnifique. Ce n'était que la préméditation du vol. Le vol à main armée, avec effraction, a suivi.

Et maintenant, selon le vœu et sous l'administration de von Bissing, que la vie économique reflorisse en Belgique! D.

Agissements louches

Du «Jura Bernois»:

Lorsqu'il y a quelques années, le fameux photographe allemand fut sommé, grâce aux récriminations justifiées de la population et de la presse jurassiennes, d'avoir à quitter à bref délai les premières lignes de notre armée, on pouvait supposer que les autorités compétentes, civiles ou militaires, prendraient leurs mesures pour qu'il n'y ait plus à l'avenir sujet à pareilles plaintes, à pareilles inquiétudes. Tel ne paraît pas être le cas. En effet, nous recevons de source autorisée, les renseignements suivants qu'en toute conscience nous devons signaler:

1^o Dans une ville du Jura, le directeur des Forces motrices bernoises a engagé comme employé un réfractaire ou déserteur allemand qui, porteur d'un laissez-passer militaire permanent, inspecte régulièrement les installations électriques des villages et propriétés particulières de l'extrême-frontière. L'engagement a été concl. après la déclaration de guerre. Le fait est d'autant plus déconcertant qu'un sergent-major de l'armée suisse, installateur domicilié dans la dite

ville, n'a pu obtenir ce permis au vu du rapport présenté par les Bernische Kraftwerke à l'autorité militaire.

2^o On se demande aussi comment il se fait que l'autorité fédérale compétente a engagé des réfractaires allemands comme contrôleurs des paratonnerres placés sur les bâtiments des douanes du Jura bernois.

Il importe que le public soit renseigné sur ces deux cas.

ETRANGER

FRANCE

L'arrestation de Rochette. — L'ex-financier Henri-Raoul Rochette, condamné en 1912, à Rouen, à trois ans d'emprisonnement pour infraction à la loi sur les sociétés, complicité d'escroquerie et tentative d'escroquerie, a été arrêté mardi matin à Granville, où il allait voir ses enfants.

Rochette avait pris le nom de Georges Bienaimé, sous lequel il contracta un engagement pour la durée de la guerre au troisième bureau de recrutement à Paris, le 26 août 1914, comme motocycliste.

Il était affecté à la réserve générale autom. Lille, groupement numéro 2, à Amiens.

Dans «La Victoire», Hervé déclare que c'est lui qui procura à Rochette de faux papiers pour lui permettre de s'engager.

ALLEMAGNE

Le Vorwärts» reparait.. — Le «Vorwärts» a reparu jeudi, après avoir accepté les conditions de la kommandantur, qui a exigé l'entrée dans la rédaction d'un membre du comité directeur du parti socialiste, responsable des articles paraissant dans le journal.

Suppression d'une Église française. — Selon la «Gazette de Francfort», l'Église réformée française de Francfort (qui n'avait plus de français que le nom), fondée en 1554 par des Wallons et les protestants français réfugiés, a décidé d'introduire la langue allemande à la place du français employé depuis presque quatre siècles. Le pasteur suisse romand Deluz, qui desservait la communauté, a été remplacé par un pasteur allemand.

NOUVELLES SUISSES

Une explosion. — Le bureau de la presse de l'Etat-major nous communique: Le 20 octobre, peu après 4 heures du soir, un dépôt d'explosifs situé près d'Ebikon, sur Lucerne a sauté. La cause est jusqu'à présent inconnue. Cinq ouvriers qui travaillaient dans le voisinage du dépôt ont été tués.

ZURICH. — *Candidat socialiste.* — Dans une assemblée des présidents des organisations socialistes du 2^{me} arrondissement fédéral pour discuter du remplacement au Conseil national de Johannès Sigg, il a été décidé, sur la proposition du personnel des entreprises de transport, à l'unanimité des voix, de porter au Conseil national notre camarade Rimathé, secrétaire général de l'Association suisse des mécaniciens et chauffeurs de locomotives.

BERNE. — *Un plénipotentiaire bulgare.* — La Bulgarie est actuellement représentée en Suisse par son ministre en Autriche-Toschew, également accrédité à Berne. Elle va retirer les lettres de créances de Toschew à Berne pour envoyer en cette ville l'ancien ministre bulgare à Bucarest Radew.

ARGOVIE. — *Les bombes de Rheinfelden.* — Suite de la découverte des bombes placées près des forces motrices de Rheinfelden, le Conseil d'Etat argovien a demandé au Conseil fédéral de faire surveiller militairement toutes les usines argoviennes du Rhin.

VAUD. — *Le bétail d'exportation.* — Hier après-midi, 17 wagons, transportant au total 141 pièces de bétail, ont été acheminés de la gare de Nyon sur Constance.

JURA BERNOIS

PORRENTROY. — *Les élections.* — Les élections prochaines de notre Conseil municipal et des Commissions promettent d'être très passionnantes et amèneront certainement des combinaisons imprévues et intéressantes. Il paraît, d'après les on-dit, que les partis bourgeois réclament à tous les échos des candidats. C'est devenu semblable, chez ces Messieurs, graine rare et difficile à trouver! Nous avons toujours vu pourtant, chez eux, pléthore de candidats lorsqu'il s'agissait d'élaborer une liste quelconque. Il paraît que les temps sont bien changés!!

En effet, la campagne électorale a débuté, chez les radis, par un appel aux électeurs, les invitant à trouver des candidats qui aient à cœur de... qui veulent le bien

de... etc., etc., bref, toujours les mêmes phrases ronflantes et pourtant vides de sens avec lesquelles on trompe les électeurs naïfs. Est-ce assez divertissant de voir le grand parti radical manquer de candidats!!! lui qui a pourtant tellement l'habitude du gouvernement, et de l'assiette au beurre. Nous leur souhaitons, malgré tout, par pure charité chrétienne, de dénicher des candidats potables, patriotes, militaristes, à plat ventre et le reste.

Quant à nous, ouvriers conscients et organisés, nous aurons garde de faire un tel flâ-flâ. Nous élaborerons tranquillement nos listes et serons certains que nos candidats, qui sont ouvriers eux-mêmes, nous représenteront dignement et auront à cœur de défendre en tout temps et en toute circonstance les intérêts bien entendus de la classe ouvrière.

Il ne tient qu'à vous, ouvriers socialistes, d'avoir une représentation convenable au sein des autorités et nous ne doutons pas que la journée du 3 décembre prochain sera, à cet égard, une victoire pour le parti socialiste bruntrütsch. «URS».

BIENNE. — Section romande. — Après quelques mois de relâche la Section romande du Parti socialiste va reprendre son activité. Lundi 23, à la Maison du Peuple, aura lieu une importante séance où il sera traité plusieurs questions d'actualité, le programme d'hiver entre autres.

Le Comité compte que tous les membres se feront un devoir d'y assister.

MOUTIER. — Parti Socialiste. — Il est rappelé à tous les membres du Parti Socialiste l'importante assemblée de ce soir, à 8 1/4 h., à l'Hôtel Suisse, 1^{er} étage. Que chacun fasse son devoir.

ST-IMIER. — Cinéma Palace. — La direction du Cinéma nous prie d'aviser son honorable clientèle que pendant la saison d'hiver les spectacles commenceront à 8 h. précises les dimanches soir, et 8 h. 1/2 les lundis soir, ceci pour avantager les personnes du dehors qui veulent rentrer par le train de 10 h. 35 le soir.

Cour d'assises du canton de Neuchâtel

Audience du 20 octobre

Attentat à la pudeur (suite)

Les témoins à décharge deviennent dans leurs dépositions des témoins plus accablants que les témoins à charge pour Seruti.

1^o S'est-il livré à des attouchements, etc.
2^o Est-il coupable?

Le Procureur général (M^e Béguin)

S'agit-il de protestations d'innocence de la part de Seruti? Il suffit de s'arrêter aux variantes de l'accusé pour le nier. Une des inventions de Seruti n'a fait que confirmer les déclarations de Conçon. Les déclarations des témoins ne permettent pas le doute, ils corroborent les explications de la victime. Il y a bien eu délit d'attouchement, délit d'attentat à la pudeur.

Le procureur démolit ensuite la thèse de la vengeance comme celle de la tentative de chantage, de la part du père de la victime.

Il s'agit de la protection de l'enfance malheureuse. La victime est élevée dans des circonstances extrêmement défavorables, elle est livrée à la rue, elle y trouve une compagnie qui peut être dangereuse. Mais c'est là une circonstance réclamant d'autant plus de rigueur à l'égard de ceux qui se laissent entraîner à en abuser.

La partie civile. (M^e Amiet.)

Si Valerio s'est porté partie civile ce n'est point par mercantilisme, mais c'est pour protéger jusqu'au bout la petite Valerio.

Le défenseur (M^e Roulet, avocat d'office)

Je me suis demandé si ceux qui sont des victimes n'auraient pas mieux fait de renoncer à une plainte qui devait étaler cette triste affaire en pleine audience.

Si j'avais été Valerio qui m'est sympathique comme à tout Neuchâtelois qu'il égare par l'annonce de ses nouvelles sensationnelles, j'aurais fouetté la petite et je l'aurais surveillée.

J'ai cherché à me faire une intime conviction. J'ai parlé avec Seruti qui niait les faits. J'ai cherché à le faire avouer. Ce fut en vain. Et quand je lui ai parlé du témoignage de Conçon, Seruti s'est écrié: Il a «zouré» de me faire disparaître! — Et pourquoi? — Parce que je l'ai menacé de faire connaître ses infidélités à sa femme. Cela m'a fait réfléchir quant aux dires de l'enfant; ni son développement moral ni son développement intellectuel ne permettaient d'en tenir compte.

Nous sommes dans un monde un peu interlope et Conçon ne peut être pris pour un défenseur de la morale pour la morale. Son intervention ne s'explique pas sans quel que dessein. Ainsi il ne reste rien de sérieux! L'affaire est trop louche pour que les jurés puissent s'y tromper par un oui.

Le Jury

Le jury, après vingt-cinq minutes de délibération répond oui aux deux questions posées.

Le Procureur

Le procureur réclame le minimum de la peine vu l'âge avancé de Seruti, soit un an d'emprisonnement et cinq ans de privation des droits civiques.

Seruti

— Je préfère mourir tout de suite! Un an pour avoir embrassé une enfant sur le front!

Je vous jure que je préfère mourir tout de suite.

Le verdict

Le tribunal inflige à Seruti, vu la réponse du jury qui déclare les faits constants, un an de prison, dont à déduire les 67 jours de détention préventive et 5 ans de privation de droits civiques.

Audience du vendredi après-midi

Affaire de vol

La cour siège sans jury.

Cause Bourquin, Charles-Léon, de Neuchâtel, manoeuvre, a frauduleusement soustrait un portefeuille et un billet de 50 fr. Bourquin a déjà subi deux condamnations et a fait des aveux.

Le procureur requiert contre lui la peine minimum prévue par le code, soit 1 an de réclusion et 5 ans de privations de ses droits civiques.

Son défenseur, M. Vaucher, après avoir fait remarquer que Bourquin n'a jamais commis que des vols sans aucune importance, qu'il a de bons certificats de ceux qui l'employèrent et qu'il est... sergent dans l'armée, se rallie aux conclusions du procureur, puis que le code ne permet pas de descendre au-dessous. Ah! le code! quel fichu caractère il a avec sa rigueur incapable de se mouler un peu aux circonstances qui en demandent l'application. Un an! pour cinquante francs, alors qu'il y en a d'autres que l'on salue très bas et qui — plus habilement peut-être — se sont attribués de belles sommes qui ne leur appartenaient en réalité pas plus que le pantalon dérobé en Côte d'Or par l'accusé.

Le verdict. Il y a eu récidive et aveu. donc Bourquin est condamné à 1 an de réclusion dont à déduire 94 jours de prison préventive, 5 ans de privation de droits civiques et aux frais.

Vol avec effraction

Hofer Auguste, 20 ans, vacher, soleurois est accusé d'avoir, au Landeron, soustrait par effraction deux sommes d'argent — près de 300 fr. en tout — un revolver et un briquet. Hofer a déjà subi cinq condamnations pour vol. Il a fait des aveux complets.

Le procureur demande 18 mois de réclusion moins la prison préventive, 5 ans de suppression des droits civiques.

Me Löwer invoque les circonstances atténuantes qui diminuent la responsabilité de l'accusé. Ce n'est pas un homme enclin à la perversité. C'est plutôt une victime des mauvaises compagnies. C'est un cas de l'enfance abandonnée: il n'a pas connu ses parents. Son père, joueur d'orgue de barbarie était aveugle et ivrogne. Sa mère ne valait pas mieux. Il a été élevé par l'assistance publique et placé chez des paysans. En contact avec des domestiques d'aventures, il a été dérouteré par de mauvais conseils, de dangereux entraînements. Me Löwer retrace en quelques phrases émues les douceurs de ces abandonnés et réclame toute la clémence des juges et l'application de la peine minimum.

Le verdict le condamne à 1 an de prison dont à déduire 57 jours de prison préventive et à 5 ans de privation des droits civiques et aux frais.

Affaire de vol

Brandt, Edouard-Henri, sans profession et sans domicile, s'est fait remettre quelques articles d'argent et d'or par des orfèvres de Neuchâtel. Il a déjà subi huit condamnations pour des faits de cette nature, car bien entendu, il oublie de les rapporter après ne les avoir obtenus qu'au moyen d'artifices. Brandt a tout avoué.

Le Procureur demande 6 mois d'emprisonnement et propose à la cour l'envoi de son dossier au Conseil d'Etat afin qu'il soit remis à l'expiration de la peine dans un asile d'incurables.

M. Béguelin. Ce n'est pas un criminel. Ce n'est pas un coupable, c'est une victime de tares héréditaires. Il n'y a que son placement dans un établissement d'incurables qui puisse lui faire obtenir la guérison physique et intellectuelle dont il a besoin et que je lui souhaite.

A voir l'accusé, on se sent pris de remords: la société n'a pas su qu'il voulait le sauver quand elle le pouvait. Poussé par atavisme sur la pente du mal, personne ne l'a retenu, personne n'a songé à prévenir le mal. La société ne s'est retrouvée, une fois le mal accompli, que pour châtier. Cervelella, elle ne l'oublie jamais!

Le verdict. Brandt est condamné à 6 mois d'emprisonnement moins 128 jours de prison préventive et se rallie aux conclusions du rapport médico-légal demandant son renvoi dans un asile d'incurables à l'expiration de la peine.

Tentative de meurtre

M. Meckenstock préside.

Fritz Niklaus, journalier, domicilié à Bâle, a tenté de donner la mort à son patron, M. Benoit. Niklaus a fait des aveux.

Le procureur demande 18 mois d'emprisonnement.

Me Piaget. Si Balzac vivait encore aujourd'hui, il aurait d'amples sujets de continuer de raconter la «Comédie humaine».

Lorsque le dossier me fut transmis, je me suis dit que j'avais affaire à un client peu intéressant et à défendre une cause désespérée. Mais, après avoir causé avec lui, après avoir appris à connaître Niklaus, je me suis convaincu que j'avais en face de moi un cas pathologique prononcé. Il y a dans sa vie des faits qui diminuent sa responsabilité. Niklaus a 18 ans. Il a eu une éducation né-

gligée. Il sort d'une famille ayant des tares ataviques. C'est le fils d'un alcoolique. Il ne faut pas être étonné s'il est sorti de ce milieu un criminel. Quand il a commis son acte, il était en état d'ébriété. Le matin, son patron lui a refusé le salaire supplémentaire que Niklaus réclamait. Il a bu dans l'estaminet de son propre patron. Il a bu à Colombier, il a bu à Neuchâtel où il acheta son pistolet, il a bu en rentrant et après une violente altercation menaçait son patron. Il semble même que le chien n'était pas levé et qu'ainsi le coup ne pouvait partir. Me Piaget plaide les circonstances atténuantes. Il faudrait pouvoir l'envoyer dans un établissement de relèvement. Etant données les circonstances, le défenseur de Niklaus demande le minimum de la peine en faisant remarquer que la cour peut diminuer d'un tiers celle qui aurait dû être prévue si l'acte avait été accompli.

Et voilà, cela se passe en une petite demi-heure. Une jeune vie est fauchée. Et le point de départ? C'est le refus par son patron de lui accorder le salaire supplémentaire de 25 pour cent prévu par la loi. Celui-ci engageait ses ouvriers, fixait les salaires et quand ceux-ci venaient réclamer le 25 pour cent pour le travail de nuit, il prétendait que cela figurait dans le prix convenu.

Si Niklaus avait pu s'appuyer sur un syndicat, il aurait eu deux avantages. Il aurait obtenu gain de cause dans sa revendication et il n'aurait pas commis le geste qui l'amène là.

Le verdict. Un an d'emprisonnement, moins 39 jours de prison préventive.

Le code!!! est satisfait. Quel impitoyable moloch que le code.

Affaire de détournements

Robert Bonhôte, ancien administrateur communal à Pesieux, est accusé de détournements s'élevant à environ 36,000 francs et à des omissions d'écritures comptables. Bonhôte a fait des aveux complets.

Le procureur demande 3 ans 1/2 de réclusion, 50 fr. d'amende et 5 ans de privation des droits civiques.

M. Bourquin, av. L'accusé a lui-même énoncé par lettre les faits qui l'amènent en Cour d'assises. Au bénéfice d'une excellente réputation, il souffrait, depuis longtemps, de sa faute et rien n'étonne moins que sa tentative de suicide. Dans une sorte de testament, comme en ses propos quand il râlait, il n'eut qu'une préoccupation: rembourser pour mettre sa conscience en ordre. Entouré de gens qui l'aimaient et le respectaient, il ne fut pas contrôlé. En 1908, il constate qu'il manque de l'argent dans la caisse. Le coupable était l'ancien directeur des finances. La somme fut rendue, mais cet exemple joua certainement un rôle détestable sur lui.

Bonhôte reprit à son compte les difficultés financières qui pesaient sur sa famille après la mort de son père. Il a voulu sauver sa mère et ses frères et sœurs, et s'est perdu par esprit de sacrifice. L'affaire dont il s'était chargé était onéreuse: il risquait sans cesse de succomber; la tentation fut la plus forte et il employa l'argent de sa caisse aux heures les plus difficiles, en espérant toujours pouvoir rendre l'argent prélevé puisque sa comptabilité était en ordre.

M. Berger, contrôleur des communes, a témoigné que les écritures sont parfaitement en ordre. Si donc il avait pu verser la somme soustraite, personne n'aurait jamais pu soupçonner que Robert Bonhôte avait fauté. Le directeur des finances n'a pas contrôlé la caisse de 1908 à 1916, et cependant il y avait un mouvement de caisse très important.

En 1914, on lui demanda une pièce établissant le compte de la caisse pour le jour du contrôle. C'est cette pièce, qui n'était pas une pièce comptable, qui est retenue, comme un faux. Il n'a pas, cependant, l'importance qu'on lui accorde, puisque c'est une pièce volante ne participant pas à la comptabilité. Deux affaires annexes sont mises au clair par le défenseur de Bonhôte en faveur de celui-ci. Il s'agit de deux erreurs commises par M. Burkhalter conseiller communal et qui auraient pu causer un grave préjudice à l'accusé.

Si Robert Bonhôte n'était pas un fonctionnaire, il ne serait pas poursuivi. Il ne l'est que par l'effet d'une mesure prise par le Grand Conseil en 1912. L'auteur de la motion demandait lui-même qu'on l'applique avec une certaine indulgence.

Si le retrait de plainte n'est plus légal, largement possible, il est juste cependant de tenir largement compte du fait qu'un remboursement intégral a été fait.

M. Bourquin implore, non sans quelque ardeur la clémence des juges.

La cour condamne l'accusé à 3 ans de réclusion, dont à déduire 88 jours de prison préventive, 5 ans de privation des droits civiques et 50 francs d'amende.

Deuxième affaire de détournements

Charles Jacot-Guillarmod, ancien économiste à la Chancellerie d'Etat, prévenu d'avoir détourné plus de 10,000 francs et d'avoir omis de faire figurer certains postes comptables d'une valeur de plus de 1000 francs.

Le Procureur réclame 3 1/2 ans de réclusion, 50 fr. d'amende et 5 ans de privation des droits civiques.

Me Guinand exprime la surprise qu'il a éprouvée en entendant ces demandes. Le précédent accusé avait détourné 35 à 36,000 francs, tandis que Jacot a avoué avoir détourné 10,000 fr. On doit tenir compte de la différence des sommes.

Peut-on juger différemment si l'argent a été rendu ou non? Je ne le pense pas.

Le voleur qui rembourse est plus coupable que celui qui ne peut rembourser, car il n'a aucune excuse d'avoir détourné. Tandis que celui qui n'a rien, celui qui ne fut jamais qu'un pauvre diable, mérite des circonstances atténuantes. Jacot-Guillarmod était l'aîné d'une famille de neuf enfants. Le père est mort tôt, phthisique. C'est à son travail acharné que ses frères plus jeunes doivent la situation qu'ils ont. Petit employé, toujours dans la misère et les dettes jusqu'au moment où il fut nommé économiste. Ce bonheur fut pour lui un malheur, car ses créanciers le recherchèrent aussitôt. Ce fut le début des détournements qu'il n'aurait pas commis si on l'avait laissé souffler.

Me Guinand établit en faveur de Jacot-Guillarmod des parallèles avec Nicolas père, qui fut frappé de 5 ans — c'était le maximum prévu — pour des détournements de plus d'un million; le cas Leuba condamné à 2 ans pour un détournement de 18,000 fr., le cas de Schneider, d'Interlaken, qui pour avoir détourné 10,000 fr. a été condamné à 18 mois.

Dans de tels cas ce ne sont pas les accusés que la peine atteint, ce sont ceux qui restent qui sont frappés, la femme et les enfants — quatre fillettes.

C'est en pensant à elles que je vous demande de réduire la peine à deux ans.

L'accusé ajoute quelques détails établissant les grosses difficultés qu'il a eu à surmonter.

Le verdict condamne Jacot-Guillarmod à 3 ans de réclusion, 50 francs d'amende et 5 ans de privations de droits civiques.

La session est close.

CANTON DE NEUCHÂTEL

Encore la Banque cantonale. — La presse revient sur l'affaire de la Banque cantonale et énonce nous ne savons combien de conditions qui auraient été posées pour consentir le prêt d'un million.

Nous croyons savoir qu'on fait là une multiplication qui rappelle celle des poissons et des pains. Nous maintenons qu'il n'y eut qu'une réserve. Le Conseil fédéral tenta de la faire accepter, puis écrivit à la Banque que l'affaire était longue à solutionner «en l'invitant» tout simplement à retirer son offre.

NEUCHÂTEL

A quand les élections. — Le bruit court en notre ville que le Conseil d'Etat serait enclin à renvoyer les élections en avril prochain afin de retomber sur la date habituelle qui permettrait, après une législature de quatre ans de reprendre le roulement normal. Ce serait pour le moins étrange, car rien ne dit qu'en ce moment-là les troupes ne soient pas de nouveau mobilisées.

Les internés à l'université. — Hier, sont arrivés une quarantaine d'internés français, anglais et belges. On prétend que ce sont des jeunes admis à fréquenter les cours de l'université. Une cinquantaine d'internés étudiants seraient arrivés à Fribourg aussi.

Vendanges et neige. — La chute de neige d'hier a surpris les vendangeurs en pleine activité dans le vignoble neuchâtelois. Ce cas, plutôt rare, mérite d'être signalé.

LE LOCLE

Assurances. — (Com.) — Le public est informé que M. Albert Juillard, habitant Mont, 37, Le Locle, exerce les fonctions d'agent local de la Société d'assurance sur la vie, la «Bâloise». Tous renseignements relatifs, notamment aux assurances populaires et d'enfants peuvent lui être demandés. (Voir aux annonces.)

LA CHAUX-DE-FONDS

Jeunesse socialiste. — Commission du local, demain à 2 heures et quart, au Cercle ouvrier. Tous les dizeniers sont convoqués par devoir. Présence indispensable.

Cercle ouvrier. — La commission des jeux du Cercle est convoquée d'urgence pour demain dimanche 22 octobre, à 10 heures et demie du matin.

Du lait. — Sur l'insistance des Coopératives Réunies, la Fédération des laitiers neuchâtelois a consenti à faire un envoi journalier de 500 litres de lait pour notre ville. Ceci en plus des 1500 litres qui nous parviennent depuis quelques jours.

Nos vaches s'en vont. — On nous assure qu'un certain nombre de vaches laitières ont été expédiées de notre gare à destination de l'Allemagne ces derniers temps.

Conseil général. — Le Conseil général se réunit ce soir, à 5 heures. La question la plus importante à l'ordre du jour sera l'allocation aux fonctionnaires. La commission a maintenu ses propositions et demandera à cet effet un crédit de 52,500 fr., soit fr. 21,000 pour les fonctionnaires et employés des travaux publics, 22,000 fr. pour les services industriels, 2500 fr. pour les concierges, 1000 fr. pour les surnuméraires et 6000 fr. pour le corps enseignant.

L'allocation sera versée jusqu'à concurrence de 150 fr. au 31 octobre et le surplus au 30 novembre. Voilà qui sera bien accueilli par les ouvriers et fonctionnaires de la Commune.

Tombola de la Commission de secours par le travail. — Le tirage est définitive-

FAITES VOS ACHATS AU PROGRÈS

ment fixé à fin octobre courant. La Commission a créé de nouveaux dépôts de billets de façon à ce que ceux-ci soient à la portée de chacun. Les ménagères pourront s'en procurer auprès de leurs fournisseurs. Il est toutefois bon de se hâter, car la vente se fait activement.

CHRONIQUE SPORTIVE

Le match Cantonal-Etoile

Nous rappelons aux fervents du sport, le palpitant match Cantonal-Etoile, qui se joue demain, au Parc de l'Etoile.

Les Neuchâtelois annoncent leur grande équipe et sont, paraît-il, fermement résolus à ne pas repartir sans les deux précieux points! Oui..., mais!!!!

Lettre de La Tschaux

Mon cher Louis-Daniel.

Tu te frottes les mains. Tu vas gagner dis-tu 310 fr. 25 de plus par an, grâce à M. Schultness (et non Choutesse mon bon, cela ressemblerait trop à Comtesse) qui vous offre un centime par litre de lait si vous êtes assez gentils pour vous syndiquer.

Cela te redingue, dis-tu, moi, cela me fait sauter, non de sort! Quand on pense ce qu'il a fallu se démener et ce qu'il faut se démener encore pour se syndiquer et quelles difficultés nous rencontrons pour arracher une augmentation!

Ton calcul, d'ailleurs, n'est pas complet et je te soupçonne de n'avoir pas osé me dire toute la vérité. Tu oublies de compter le centime que nous allons aussi te donner, nous, à notre corps défendant. Cela va te faire encore 310 fr. 25 soit au total 620 fr. 50! Tu vois, je ne te félicite pas, parce que cet argent, ma foi, ne t'arrive pas par un bon chemin.

D'ailleurs, veux-tu me dire ce qu'il t'en restera. Tu te souviens que le lait était à 18, 19. Tu me disais: s'il était à 20, je ferais bien mes affaires. Il est venu à 20 et tu m'as dit: Chameau, je n'y gagnais rien, le propriétaire a élevé mon bail. L'année passée il était à 23 et tu étais encore dans la purée parce que ton bail montait toujours. Je gage mon cher, qu'il va monter de 650 francs et que tu y auras perdu 29 fr. 50.

Celui qui se frottera les mains ce sera le proprio. C'est lui qui va faire une belle affaire sur ton dos. Tiens, voici un exemple qui va te faire réfléchir. Je lis dans l'«Epicier Suisse» du 7 octobre, qu'un domaine vient de se vendre pour 150.000 francs alors qu'il avait été payé 75.000 et y a quelques années. Après en avoir été le propriétaire pendant quelques jours, le nouvel acquéreur vient de revendre son bien pour 200.000 fr. Tu le vois, mon vieux, c'est pour nous, comme pour vous: les petits se font toujours manger par les gros.

Ta lettre me laisse penser que partout aussi on rencontre des petits qui aident les gros à bouffer les petits. Aussi longtemps que cela durera... serrons la ceinture.

Une bonne poignée de main. Abram.

BIBLIOGRAPHIE

«Les Chansons de la Guerre». — Recueillis par Hugues Delorme. Un volume des «Pages d'Histoire», 1 fr. 25. — Berger-Levrault, 5, rue des Beaux-Arts, Paris.

L'«indicateur Krüsi», si en vogue, vient de faire de nouveau son apparition en temps opportun, et en son édition habituelle et très complète. Par suite de la hausse des prix toujours croissant du papier, les éditeurs des trois principaux indicateurs suisses (Bürkli, Conducteur et Krüsi), se voient dans la nécessité d'élever le prix de 80 ct. à 1 fr.

LA GUERRE

La situation

Si la lutte continue, très violente, sur les deux rives de la Somme, le télégraphe n'a signalé hier dans la journée aucun nouveau progrès des alliés. Tant les Anglais que les Français récapitulent les faits de guerre des deux dernières semaines et soulignent dans d'intéressantes notes l'importance de leurs gains.

— La bataille de Volhynie et de Galicie continue. Mais les communiqués russes ne fournissent à ce sujet que de très vagues indications. Il est en tout cas certain que l'armée de Broussilof, qui opère au nord de Halicz, sur le Dniester, a forcé le passage de la Narajovka, affluent de la Gnita-Lypa. Cela résulte implicitement du bulletin allemand, qui parle d'opérations des Bavarois sur la rive ouest de la rivière.

Dans les Carpathes aussi, de Koercesmezos en territoire hongrois, au sud de Dorna-Vatra, à la frontière roumaine, les Russes sont également en bonne posture.

— Le premier quartier-maître général von Ludendorff est muet sur les opérations à la frontière de Transylvanie. On peut, sans se hasarder, en conclure que les armées «anéanties» du roi Ferdinand ont réussi à briser, au moins momentanément, l'offensive de Falkenhayn, notamment dans la région de Préal, d'où les Austro-Allemands espéraient gagner rapidement les régions pétrolifères.

— Les Italiens et les Autrichiens sont toujours aux prises sur le Pasubio. Mais les alpins gardent l'avantage.

— De Salonique, on confirme l'occupation par les Serbes, après une bataille acharnée de quinze jours, du village de Brod, dans la boucle de la Czerna, au sud-est de Monastir, et du village de Velyesolo, situé plus au nord sur un plateau. Les Bulgares auraient subi de grosses pertes et perdu un matériel important.

FRONT FRANCO-ANGLO-BELGE

Communiqué français

La lutte continue

Sur le front de la Somme, aucune action d'infanterie n'a eu lieu au cours de la nuit. La lutte d'artillerie continue activement dans la région de Saily-Saillisel et dans le secteur Belloy-Berny.

En Lorraine, les Français ont repoussé facilement un coup de main sur un de leurs petits postes avancés dans la région de Bezange.

Nuit calme sur le reste du front.

Communiqué anglais

Redoutes bombardées

Hier soir, les redoutes Stuff et Schwaben ont été violemment bombardées par l'ennemi. Au cours de la nuit, nous avons exécuté deux coups de main sur les tranchées allemandes près de Loos.

Communiqué allemand

Viols duels d'artillerie

Groupe du kronprinz Rupprecht. — Par un temps pluvieux, le duel d'artillerie est resté vif sur les deux rives de la Somme. Par une attaque, nous avons arraché aux Anglais la plus grande partie des tranchées à l'ouest de la route Eau-court-Abbaye-le Barque, qui étaient restées entre leurs mains le 18 octobre. Dans la soirée, des poussées de détachements anglais au nord de Courcellette et à l'est de le Sars ont échoué.

Un rapport supplémentaire mande que les Anglais, lors de leur dernière grande attaque, se sont servis de quelques-unes de leurs autos blindées tant vantées. 3 de celles-ci, détruites par nos feux d'artillerie, gisent devant nos lignes.

LES DÉPÊCHES

La canonnade continue

PARIS, 20. — (Havas). — Communiqué officiel: Sur le front de la Somme, rien à signaler en de-

hors de la lutte d'artillerie habituelle, particulièrement active dans les secteurs de Saily-Saillisel, de Berry en Santerre et d'Ablaincourt.

Canonnade intermittente sur le reste du front.

Une victoire serbe

Sur le front de la Strouma au Vardar, lutte d'artillerie intermittente. Sur la rive gauche de la Czerna, les Serbes, poursuivant leur avance au nord de Brod, ont remporté un brillant succès sur les Bulgares. Ils ont enlevé d'assaut le plateau et le village de Velyesolo, mettant en déroute d'importantes forces ennemies. Les pertes des Bulgares sont très élevées. Au cours de ces actions, les Serbes ont pris 3 canons, plusieurs mitrailleuses et 100 prisonniers.

Douze milliards pour la guerre

BERLIN, 20. — (Wolff). — Demain sera soumis au Reichstag un projet demandant un nouveau crédit de guerre de douze milliards de marks.

La demande d'augmentation des typographes genevois

GENEVE, le 21. — Plusieurs imprimeries de la place de Genève font la sourde oreille et ne veulent entendre les revendications justement formulées. Plusieurs imprimeurs ont déjà déclaré qu'ils n'accepteront pas.

Dans ces conditions, le mouvement qui se dessine pourra prendre une tournure plus grave, car les typographes genevois ne forment qu'un seul bloc et sont disposés à mener la danse jusqu'à complète satisfaction.

Les journaux locaux n'ont également pas beaucoup d'enthousiasme et plusieurs directeurs ne savent pas jusqu'où ce mouvement peut les conduire.

Les typos ont bon espoir et d'ici la semaine prochaine, ils comptent sur une solution.

La féculé de pommes de terre

BERNE, 21 (serv. part.). — Par décision du 19 octobre, l'importation de féculé de pommes de terre provenant d'Allemagne et de Hollande est du ressort du Département de l'économie publique, division des marchandises. Les maisons qui en importaient des wagons complets en 1913 seules en recevront et en proportions de leurs commandes de 1912-1913. Ces maisons s'engagent à la distribuer de façon impartiale en considérant en premier lieu leur clientèle antérieure. Le prix de vente sera fixé par le Département suisse de l'économie publique. Les bénéficiaires seront autorisés à apporter des majorations de 1 à 4 pour cent suivant l'importance de la commande. Toute infraction entraîne le retrait du contingent accordé.

Le procès de Ghennadief

BUDAPEST, 20. — (B. C. V.) — On mande de Sofia au «Pester Lloyd»: On attend le jugement pour demain. La sentence sera immédiatement exécutoire, l'affaire étant jugée conformément à la procédure militaire.

Les débats ont duré six semaines. Ghennadief se serait défendu avec une extrême habileté. Le procureur général, lieutenant-colonel Markow, a modifié la conclusion de l'acte d'accusation, en ce sens qu'il n'a plus retenu que la corruption.

On attend le jugement pour demain. La sentence sera immédiatement exécutoire, l'affaire étant jugée conformément à la procédure militaire.

Contrebande de guerre

GENEVE, 21. (dép. part.). — La gendarmerie de Thonon (Haute Savoie) vient de procéder à l'arrestation d'un certain S. dentiste, domicilié à Genève, pour commerce avec l'ennemi.

S., avec la complicité de plusieurs personnes très connues, actuellement recherchées, passait en contrebande, depuis quelques temps, du caoutchouc, qu'il revendait ensuite.

Cette affaire est en corrélation avec l'arrestation d'un nommé T., genevois, accusé du même genre de commerce.

Le proposeront-ils vraiment ?

BERNE, 21. (serv. part.). — Dans les milieux bien informés on croit savoir que les représentants de l'Allemagne feront une proposition inattendue concernant l'emploi des stocks de matière première acquis par certains industriels. On les autoriserait à les employer... pour fabriquer des munitions allemandes, afin de ne pas provoquer de chômage. Si cela se confirme, jamais ceux qui ont étalé un pessimisme exagéré et agité sans prudence le spectre de l'arrêt du travail ne nous aurons pas rendu service en nous plaçant en face d'une situation qui, sans être insoluble pour ceux qui n'entreront point dans ces vues, n'en sera pas moins désagréable pour eux.

L'Allemagne, à part cela, maintiendra absolument son point de vue et n'autoriserait même pas, ce qui fut annoncé, que les industriels rendent de l'acier provenant des alliés contre l'acier allemand qui serait encore employé momentanément.

Passage d'internés

BERNE, 21. — Une cinquantaine d'internés français venant de la Suisse orientale sont arrivés à Berne hier à midi. Ce sont des étudiants qui seront répartis dans les Universités de Genève, de Lausanne, de Fribourg et de Berne. Tous ces hommes portent l'uniforme, mais ceux qui suivront des cours où il y aura des Allemands devront porter l'habit civil.

Les médecins pour la Roumanie

BERNE, 21. — Quelques médecins suisses et quelques infirmiers, engagés pour la Roumanie, partiront la semaine prochaine. Le médecin en chef de l'armée accorde difficilement des congés aux médecins qui sont incorporés.

Commission parlementaire

BERNE, 21. — La Commission de rédaction des Chambres fédérales pour la loi sur les forces hydrauliques s'est réunie au Palais fédéral jeudi matin, elle tiendra cinq séances et s'ajournera en novembre.

Un incendie

LE LOCLE, 21. — Un incendie a détruit ce matin un hangar au Saignol, près du cimetière. Les dégâts ne sont pas importants.

Les bombes de Rheinfelden

BERNE, 4. (serv. part.). — Le major Ziegler chef de la section des munitions à Thonon qui fut avant-hier à Rheinfelden, a été chargé d'un rapport technique sur les bombes du Rhin. Le Conseil d'Etat argovien a demandé que les forces motrices d'Augst soient gardées militairement.

Souscription permanente

pour couvrir le déficit et pour lancer les six pages

Listes précédentes	Fr.
G. C. Numa-Droz	11.803,35
T. O. G.	0,20
Du petit cordonnier de la rue de la Paix	0,50
Produit de quelques barbes dans le bataillon 128, de G. D. Pour assurer le retour prochain des landwehriens	0,30
M. S. Nyon	0,30
R. O. Môtiers	0,30
C. A. Le Loel	0,30
G. Fontaines	0,30
F. Z. Ste-Croix	0,30
M. M. Madretsch	0,30
C. R. Fontainemelon	0,30
A. S. Corgémont	0,30
Total	Fr. 11.807,80

LA SENTINELLE de ce jour paraît en 6 pages.

NEURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, Maux de Tête
REMEDE SOUVERAIN KEFOL
 Boîte (10 poudres) 1.50. Ch. Bonaccini, ph^{ie} Genève
 Toutes Pharmacies. Belgique «KEFOL».

EDEN-CONCERT
 Brasserie du SAUMON
 PARC, 83

Samedi soir
 Dimanche, matinée et soirée
 et Lundi soir
 pour la première fois à La Chaux-de-Fonds
 M. Léo BILL, ventriloque avec ses poupées parlantes.
 M^{me} Lucette BILL, diseuse gai.
 M. Francesco JANNETTI, ténor italien.

— Entrée libre —
 CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX.
 Se recommande, Léon Richard.

Hôtel du Lion d'Or

Se recommande toujours pour ses
Bons petits Soupers

Vins de premier choix
 Restauration à toute heure
 Salles pour petites Sociétés 8073
 Le tenancier, Georges PERRIN.

Théâtre de La Chaux-de-Fonds

Première représentation
 de l'abonnement
Dimanche 22 Octobre
 Bureau: 8 h. Rideau: 8 1/2 h.

L'immense succès
PAPA

Pièce en 3 actes
 de MM. de Flers et de Caillavet

CERCLE OUVRIER
 Premier-Mars 15 La Chaux-de-Fonds Premier-Mars 15

Dimanche 22 Octobre 1916
 dès 8 heures du soir

Grande SOIRÉE THÉÂTRALE

donnée par la
Théâtre Ouvrière du Locle

PROGRAMME:
LE JUGE D'INSTRUCTION

Drame en 5 actes de J. de Marthold

Le Caporal et La Payse
 Comédie fou-rire en 1 acte de MM. Varin, Koch & Garnier

Entrée: 30 cent. Entrée: 30 cent.
 Invitation cordiale. La Commission des Jeux.

Restaurant Corbatière
 Dimanche 22 Octobre

BAL du MOUT

Se recommande,
 Albert Wulleumier-Sandoz.
 Téléphone 1809 2271 1450

SAINT-IMIER
Brasserie de la Place
 Samedi soir
TRIPES
 On sort à l'emporter
 E. WALTER.

Camarades! Faites vos achats chez les négociants qui favorisent votre journal de leurs annonces.

RESTAURANT DES MÊLÈZES

Dimanche 22 octobre
 dès 2 1/2 h. de l'après-midi et le soir à 8 1/2 h.

Grand CONCERT

donné par
l'Orchestre TRIANO

Jeu de boules remis à neuf

Se recommande, Le tenancier, Ch. WETZEL.
 Téléphone 13.26 2293

Cinéma Palace, Casino - St-Imier

Matinée 2 1/2 h. Dimanche et Lundi Soirée 8 1/2 h.

Le Vainqueur du grand Derby

Drame en 3 parties

La Télégraphie sans Fil

Drame en 5 parties 2275

Charcuterie A. SAVOIE

11a, rue du Premier-Mars, 11a

Boudin renommé

Saucisses à rôtir

Atriaux

Leberwurst

Choucroute

2124 - Se recommande.

Poussines Leghorns d'Italie
 La Reine des Pondeuses
 250 œufs par an. La moins chère. Prix-courant gratis.

Moulan - Fribourg
 P-4953-F 2300

Potager à bois usagé mais en bon état est à vendre. Très bas prix, ainsi qu'une pousette sur courroies. — S'adresser, le matin de 8 h. à midi ou le soir, Fritz-Courvoisier 38, au 2^{me} étage, à gauche. 2277

A vendre de suite un lit d'enfant, fer, verni blanc, capitonné, avec literie, pouvant servir jusqu'à 12 ans; bien conservé. — S'adr. à M. J. L'Eplattenier, rue Ph.-H.-Matthey 9. 2299

Les annonces
 de la SENTINELLE sont reçues chaque jour à la
Librairie Coopérative
 Léopold-Robert 43, Chaux-de-Fonds

CINEMA PALACE

La Chaux-de-Fonds
Dimanche, Matinée à 3 h.

Du 20 au 26 Octobre

LA JOUEUSE D'ORGUE

le célèbre drame de Xavier de MONTÉPIN

Cigarettes JUPITER

Seul dépôt au Magasin
M. C. Neuenschwanden
Succ. de C. BARBEZAT
25, Rue Léopold-Robert
P-15753-C 2295

Pour Colporteurs et Soldeurs

Une fabrique de parfumerie cherche pour la région des revendeurs. Aussi rasoirs de sûreté, nouveauté de bon rapport. 2126
Faire offres, sous chiffres X 2126 %, au bureau du journal *La Sentinelle*.

AU GAGNE-PETIT E. Meyer & Co
Place Neuve, 6.
Lainage, Corsets, Lingerie.
Lingerie. Meubles soignés.

LINOLEUMS

RIDEAUX

Au Progrès

LITERIE

STORES

PARC DE L'ETOILE

A la Charrière Vis à vis du Restaurant L. Hamm
Dimanche 22 octobre 1916

Grands Matches de Football

Comptant pour le Championnat suisse
A 1 heure
CHAUX-DE-FONDS III-b contre ETOILE III-b

A 2 1/2 heures
CANTONAL I Neuchâtel contre ETOILE I

Champion suisse 1916
Entrée 60 cent. Dames libres Enfants 30 cent.

L'achat de chaussures exige toute prudence en vue des prix renchérissés. Nos articles jouissent de la meilleure renommée tant pour la qualité que pour le bon marché.
Demandez notre catalogue gratuit!

Rod. Hirt & fils
Lenzbourg.

Grande Vente d'Automne

Malgré les difficultés croissantes de se procurer des marchandises, j'ai eu l'occasion d'acheter un stock considérable de Bonneterie dans les meilleures fabriques suisses, à des prix dont chacun devra profiter.

Camisoles, p. dames, tricot coton, à manches	1.75	Cafignons p. enfants, bleus, bouts cuir	dep. 3.—
Camisoles, p. dames, tricot coton, à manches qualité extra	2.25	Cafignons p. enfants, gris,	dep. 3.50
Camisoles p. dames, laine fine, à manches	2.50	Cafignons p. dames, noirs et gris, à boucles, bouts cuir	5.20
Pantalons sport p. dames, jersey marine, dep.	3.80	Cafignons p. dames, gris à lacets	5.40
Pantalons sport p. fillettes, jersey marine, „	3.20	Cafignons p. dames, gris à lacets, doublés laine	8.30
Jupons p. dames, flanelle coton, à	3.95 et 2.75	Souliers feutre, p. dames, bleus et noirs, d. laine	8.50
Combinaisons p. enfants, jaeger molletonné dep.	2.20	Souliers feutre, p. messieurs, bleus, doubl. laine	9.75
Swäters p. enfants, longues manches, depuis	2.10	Cafignons p. messieurs gris, doublés laine	9.20
Blouses, satin molletonné, cols fantaisie, „	2.75	Pantouffles noires, semelles cuir, doublées laine	5.50
Blouses flanelle, dessin varié, jol. garnit. „	4.—	Pantouffles p. dames, grises, sem. feutre et cuir	3.60
Blouses lainage, rayé, jolie façon	6.50	Pantouffles p. dames, velours, sem. feutre et cuir	5.25
Blouses lainage, écossais, dernière façon	7.50	Pantouffles p. dames, lisières	4.75
Blouses veloutine, cols et cravates velours	8.75	Pantouffles p. hommes, lisières	5.30
Blouses noires, satin, mousseline laine.	12.50, 4.60	Souliers bruns p. enfants, doublés laine,	dep. 6.—
Blouses en soie pongée, toutes couleurs	8.50	Souliers noirs p. enfants, doublés laine,	dep. 4.—
Blouses en soie paillette et crêpe de Chine	14.50 à 10.25	Souliers velours p. fillettes	5.—
Camisoles p. Messieurs, jaeger molleton.	3.90 à 2.95	Souliers velours p. dames,	dep. 7.50
Camisoles p. Messieurs, jaeger macco	3.75 à 2.50	Caoutchoucs pour fillettes	dep. 2.75
Caleçons p. Messieurs, jaeger molleton.	3.90 à 2.95	Caoutchoucs pour dames	dep. 3.—
Caleçons p. Messieurs, jaeger macco	3.75 à 2.50	Caoutchoucs pour messieurs	dep. 2.75
Chemises jaeger, devant fantaisie	4.25	Socques No. 31-35 p. fillettes et garçons	4.80
Chemises poreuses, devant fantaisie	dep. 4.50	Socques pour dames	5.30
Spencers pour Hommes et Garçons.		Socques pour hommes	8.50

Grand choix en fait de Souliers de Sport imperméables et de Souliers de luxe pour Dames et Messieurs

Il nous reste encore environ **50 Costumes et Manteaux** pour Dames au choix **20.50**

Tous les autres articles en magasin seront vendus également bon marché

Mesdames, avant de faire vos achats d'automne ailleurs, visitez le

MAGASIN DE SOLDES ET OCCASIONS

10, Rue Neuve - La Chaux-de-Fonds

(En face de la Pharmacie Coopérative)

2267

Envoi contre remboursement.

ACHILLE BLOCH, soldeur, de Neuchâtel.

La Bâloise

Compagnie d'Assurances sur la Vie à Bâle

offre: Assurances populaires et Assurances d'enfants, avec participation dans les bénéfices, sans examen médical, contre paiement de primes hebdomadaires depuis 20 centimes, perçues régulièrement à domicile par des encaisseurs dans les plus grandes localités.

Toute personne en santé de 3 à 55 ans peut être acceptée; La Bâloise est la plus importante Compagnie suisse d'assurances sur la Vie soumise au contrôle de l'Etat et, entre autre, recommandée par le Président de l'Association des employés des Organisations ouvrières de la Suisse. Cette société a maintenant plus de 50 années d'existence.

Renseignements gratuits sont délivrés par l'Agence générale de La Bâloise, à Bienne (Pont du Moulin), et par les Agents locaux: MM. Adrien Bertrand, Nord 73; Paul Chopard-Blanchard, Paix 7; M^{me} Pingeon, A.-M. Piaget 31; à La Chaux-de-Fonds; et Mr Albert Juillard, Mont 37, au Locle. 2291

Venez voir les Dernières Nouveautés de la Saison

Fabrique de CHAPEAUX Brogini & Rodel
Formes, Mélusines, Velours, Feutre
Réparations, Transformations, Garnitures
très soignées. Prix modérés.

Se recommande,
M^{me} A. KUNZ-HUELIN, gérante
Rue du Premier-Mars 4, au 1er étage.

Venez tous voir

la
Lustrerie électrique
des Magasins

Antonin & C^{ie}

Rue Léopold-Robert 7
P 35325 C 2285

Grand choix - Bas prix

Téléphone 5.74
Timbres - escompte S. E. N.

Enchères publiques de Bétail

Lundi 23 Octobre, à 2 1/2 h. de l'après-midi, à la Grébillé N° 39, l'Office des Poursuites fera vendre aux enchères:

3 génisses rouges et blanches, de 1 et 2 ans, et une jument brune-rouge, hors d'âge.

Enchères au comptant et conformément aux articles 126 à 129 de la Loi sur la poursuite.

Office des Poursuites:
Le Préposé:
Ch^r DENNI.

2294

Enchères publiques

Le Lundi 23 Octobre 1916, dès 1 1/2 h. après-midi, à la Halle aux Enchères, l'Office des Faillites procédera à la vente du solde des marchandises d'un magasin de lingerie, mercerie et bonneterie.

La vente se fera au comptant.
Le Préposé aux faillites:
H30142C Ch. DENNI. 2276

2294

Tapissier M.-A. Fehr

Rue du Puits 9 1900
Remontage de Meubles et Literie

Poseur de cadrans

connaissant bien les chaussées lanternées est demandé par fabrique de la place.

S'adres. au bureau de la *Sentinelle*.

Commissionnaire

On cherche un jeune garçon de 14 à 16 ans, de toute moralité pour faire les commissions. 2290

S'adres. au bureau de la *Sentinelle*.

Tapissier-matelassier - Remontage

de lits et meubles en tous genres. Stores. - S'adresser à M. J. Sauser, rue du Puits 18. 2192

On demande de suite polisseuses,

aviveuses, cabronneuses argent. Bonne rétribution à ouvrières capables. Ouvrage assuré. 2233

S'adres. au bureau de la *Sentinelle*.

On demande à acheter de suite, 6 stores extérieures en bon état. - S'adr. chez M. Jules Miserez-Schürch, rue du Grenier 26. 2272

On demande à louer pour Avril 1917

appartement moderne de 4 pièces. - Adresser offres à M. Justin Stauffer, Numa-Droz 171. 2207

Renseignements utiles

Pharmacie d'office: 22 octobre: Bourquin.

Pharmacie Coopérative: 15 oct.: Officine N° 2, Léop.-Rob. 72, ouverte jusqu'à midi.

Nota. - La pharmacie d'office du dimanche pourvoit seule au service de nuit du samedi soir au lundi matin (de même pour les jours fériés.)

Etat-civil de La Chaux-de-Fonds

Du 20 octobre 1916

Naissances. - Vaglio, Joseph-Louis, fils de Henri-William, commis, et de Marie-Jeanne née Froidevaux, Italien. - George, Betty, fille de Léon, négociant, et de Berthe-Eli-sa née Humbert-Droz, Bernoise.

Promesses de mariage. - Chatelain, Marcel-Oscar, comptable, Bernois, et Degiez, Marthe-Hélène, employée de commerce, Vaudoise.

Mariage civil. - Tripet, Paul-Emile, instituteur, et Jacot Descombes, Esther-Pauline, institutrice, les deux Neuchâtelois.

Décès. - 2598. Rossel, Albert-Eugène, époux de Rosine née Beguelin, Bernois et Neuchâtelois, né le 17 juin 1848. - 2599. Froidevaux, Emile-Arsène, époux de Maria-Anna-Léonie née Guerry, Bernois, né le 18 février 1882.

Inhumations

Dimanche 22 octobre 1916, à 1 h. M. Rossel, Albert-Eugène, 68 ans 4 mois. Rue A.-M.-Piaget 47. Sans suite.

M. Froidevaux, Emile-Arsène, 34 ans 8 mois. Rue Fritz-Courvoisier 31. Depuis l'Hôpital.

Pompes Funèbres Générales

Démarches pour inhumations et incinérations sont faites gratuitement par la S. A.

LE TACHYPHAGE

fournisseur officiel de la Ville
Toujours prêts à livrer:
Cercueils TACHYPHAGES
CERCUEILS de BOIS
Cercueils pour Incinérations

Pour toute commande s'adresser:
Numa-Droz 21 - Fritz-Courvoisier 56
4.90 Téléphones 4.34 9335
Jour et Nuit

Le général et le règlement d'exercice

III

Du drill (suite)

Je mets à nouveau en garde contre les fréquents exercices de drill en subdivision et sur un terrain mal approprié. Le drill en subdivision ne permet pas l'instruction; il ne peut être qu'un moyen de contrôle de l'énergie de chacun dans la subdivision.

En outre, on étend à tort le drill à d'autres mouvements qu'aux quatre mouvements réglementaires (position de garde-à-vous, conversions, pas cadencé, maniement d'armes). On complique inutilement, en y faisant intervenir la position du « garde-à-vous », plusieurs mouvements, tels que la charge, le tir, la gymnastique. Cela ne peut que nuire à la position de « garde-à-vous » à laquelle on n'attribue plus alors qu'une importance secondaire.

Souvent aussi on applique le drill à l'école de section, pour tourner par groupe, rompre par groupe, mettre en ligne, etc., ces mouvements s'exécutant en partant de la position de garde-à-vous et en y revenant. Si l'on dispose pour l'instruction d'un temps suffisant on pourra obtenir à la rigueur des résultats en apparence satisfaisants, mais à y regarder de près on s'apercevra que c'est au détriment d'une position de garde-à-vous correcte, la valeur intrinsèque du drill en étant ainsi diminuée. On s'habitue ainsi à des choses qui plus tard, pendant nos brefs cours de répétition, conduiront à la ruine d'un travail de détail précis. C'est uniquement à ce mélange erroné du drill à d'autres exercices que j'attribue le déficit constaté aujourd'hui, malgré les longues périodes de service, dans la tenue de l'homme isolé et dans l'énergie de l'exécution du drill, qu'il soit exigé de l'homme ou de la subdivision.

Le drill bien appliqué se manifeste dans toutes les manières d'être du soldat, dans sa tenue, dans sa façon de se présenter et de parler. Il développe au plus haut degré la confiance en soi, une saine fierté et le sentiment légitime de sa propre valeur. Et ce n'est pas seulement au service, c'est aussi en dehors du service, lorsque les hommes sont livrés à eux-mêmes, tout spécialement lorsqu'ils sont en permission ou en voyage, que la salutaire influence du drill se manifeste tout particulièrement. La correction, quelque chose de viril et de ferme dans la façon de se présenter, toutes qualités qui se traduisent par une bonne attitude, sont un résultat du drill.

Pour parer à de déraisonnables abus et pour conserver au drill intelligemment appliqué toute sa valeur, il est nécessaire de distinguer d'une façon plus précise que cela n'a été le cas jusqu'ici les exercices de drill, de l'exercice ordinaire. La position de garde-à-vous ne doit être commandée que dans les exercices de drill. Un chef trouve-t-il nécessaire de fixer brusquement l'attention de sa subdivision, il l'interpellerà par sa désignation, par ex. : « Deuxième section », « Première compagnie », sur quoi la subdivision prend la position de garde-à-vous et attend les ordres ultérieurs. C'est là un procédé dont il ne faut d'ailleurs pas abuser. Le chef doit être assez perspicace pour discerner les cas dans lesquels il est nécessaire d'interpeller sa subdivision pour la réveiller et la reprendre en main. Cela ne doit dégénérer ni en manie, ni en habitude.

Tous les exercices ordinaires doivent être exécutés en partant de la position de repos, sans passer préalablement par la position de « garde-à-vous ». Il est interdit de prendre la position de garde-à-vous au commandement d'avertissement. Le commandement d'avertissement n'en doit pas moins exercer une influence qui doit se manifester dans l'attitude et dans l'expression de la troupe. L'homme concentre toute son attention et se redresse. Une troupe est bien instruite et bien exercée lorsqu'elle se redresse sans aucune aide et lorsque, étant à la position de repos, les commandements et les ordres donnés s'exécutent d'une façon aussi rapide et aussi aisée que les commandements du drill donnés à la position de garde-à-vous.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais encore attirer l'attention sur un autre point: Il arrive encore parfois qu'à l'occasion d'inspections destinées à contrôler le degré d'instruction de la troupe, on se préoccupe de savoir quels ont été les moyens employés, en d'autres termes, on contrôle aussi les méthodes d'instruction. Tant que l'instruction qui est du ressort du commandant d'unité a été conduite par des moyens autorisés, il est sans importance que l'on emploie ici ou là des procédés différents. Il ne sera jamais possible d'appliquer dans toute l'armée une méthode d'instruction absolument uniforme. Il est par contre possible en ce qui concerne les mouvements élémentaires de drill, d'arriver partout au même degré d'uniformité.

Si l'on se borne à exiger que ces mouvements élémentaires soient exécutés avec toute la correction réglementaire, les « fantaisies » dont on les agrémentes ici ou là disparaîtront. Ces « fantaisies » que l'on greffe sur la position de garde-à-vous, les conversions, le port d'armes, le pas cadencé, et

les exercices ordinaires, si divers soient-elles, ne sont généralement introduites que dans l'idée que « cela fait mieux ». En réalité, outre la perte de temps qu'elles occasionnent généralement, elles sont anti-réglementaires et servent presque toujours à masquer aux regards inexpérimentés quelques lacunes dans l'instruction. Si pour un motif quelconque, manque d'exercice ou de patience, ennui, le peu qu'exige le règlement n'a pu être enseigné à fond, on recourt à « ces fantaisies » qui sont des « trompe l'œil » et n'ont aucune valeur.

Comme il subsiste dans les différents corps de troupe, la plus grande diversité en ce qui concerne la position de garde-à-vous et le pas cadencé, et que les exagérations — même les mieux intentionnées — du pas cadencé donnent lieu à des critiques contre le pas lui-même, comme d'autre part une exécution incorrecte compromet la valeur de ce moyen d'éducation, j'exige que, dans un but d'uniformité, on se conforme partout aux principes exposés ci-après.

(A suivre)

ECHOS

« Combien pesez-vous ? »

Un neutre qui a traversé à plusieurs reprises l'Allemagne depuis la guerre, rapporte d'un récent voyage à Berlin, une impression différente des précédentes :

— Au début, raconte-t-il, toutes les conversations tournaient autour des succès militaires de l'armée allemande. On se penchait passionnément sur les cartes géographiques, on s'arrachait les bulletins des journaux. Dans la deuxième année de guerre, la note a changé: on paraissait s'être désintéressé de succès de plus en plus décevants et les conversations revenaient toujours au même sujet: « Quand cela finira-t-il ? » Mais à force de se poser cette question sans obtenir de réponse, les Berlinoises se sont lassés. Aujourd'hui, on ne discute plus de la guerre ni de la paix. C'est la question alimentaire qui domine toutes les préoccupations, et elle se manifeste sous une forme particulièrement cocasse. Quand deux amis se rencontrent, ils ne s'abordent plus en s'adressant le banal: « Comment vas-tu ? », mais par cette question bien actuelle: « Combien pèses-tu ? »

L'art des mots

En l'une des administrations de la guerre où sont employées nombre de femmes — classeuses sténo-dactylographes, etc. — un

chef de service annonce, l'autre soir, qu'une besogne pressante surgit et qu'il faudra faire deux heures supplémentaires. L'une des employées déclare qu'elle ne pourra veiller. Elle est épuisée de fatigue. Le chef s'avance près du petit bureau de la protestataire et d'une voix qu'il veut faire irrésistible, prononce doucement: « Comment, mademoiselle fatiguée ? Mais vous êtes ce soir, la plus jolie, la plus fraîche, la plus belle de toutes vos compagnes ! Vous devez vous calomnier. »

Eve est toujours sensible à l'art des mots bien choisis. L'employée rougit de plaisir et, à la fin de la veillée, ce fut elle qui dit: « Quoi déjà ? »

On reconnaîtra le chef, savant psychologue féminin, il a un beau lorgnon d'or qu'il porte avec grand chic.

Moustaches de soldats

Si quelque Aristote écrit un jour le chapitre des... moustaches, il relatera que, pendant la grande guerre, les poilus, français, vers septembre 1916, obtinrent le droit de raser à leur gré cet ornement pileux. Il consignera qu'aussi, à la même époque, et par un curieux retour des choses, les alliés britanniques furent officiellement autorisés à porter cette même parure, alors qu'un règlement antérieur le leur interdisait.

Et il pourra constater que ni Français, ni Anglais ne purent se mettre d'accord sur le fait de savoir si la moustache est, oui ou non, un signe de barbarie. Les soldats de George V, pour revendiquer le droit de laisser fleurir leur lèvre supérieure, ont évoqué le souvenir des poilus de Crimée qui, revenant de la guerre, rapportèrent la mode de la moustache dans la société britannique. Les soldats français, pour obtenir licence de se raser, ont cité la statue antique représentant le gladiateur mourant — un barbare — pourvu d'une moustache abondante.

Est-elle une preuve de virilité ou de servitude ? Personne, hélas ! ne le saura jamais.

Congrès de Zurich

Les délégués qui désirent retenir une chambre dans les prix de 2 fr. à 2 fr. 50, lors du congrès des 4 et 5 novembre prochain à Zurich, sont priés de s'adresser de suite au camarade E. Gysler, Rotwandstrasse, 53, Zurich.

Les camarades qui veulent participer aux dîners officiels voudront bien également s'annoncer au plus tôt.

favorable ! Cela prolongera la convalescence.

N'importe, vous pourrez, demain, à condition qu'elle le demande, lever la malade une heure ou deux et la faire passer dans une autre pièce, pendant qu'on aérera celle-ci.

Mais, n'est-ce pas, veillez à ce que la température soit égale... dix-huit degrés... pas de coup de froid surtout, sans quoi nous aurions une rechute et cela pourrait mal tourner.

— Soyez tranquille, docteur. Reviendrez-vous demain ?

— Non... dans deux jours seulement.

— Tant mieux, c'est bon signe !

Sur ces mots, le médecin s'éloigna.

Lorsque la nourrice de Landry revint auprès du lit, Solange lui demanda d'un ton surpris.

— Plusieurs docteurs me visitent donc, chère madame ?

— Oh ! non, plus maintenant. Au début de la maladie, nous avons eu trois consultations, mais depuis un mois, le docteur Mareaux s'occupe seul de vous.

— Par exemple ! J'ai rêvé alors.

— Qu'auriez-vous rêvé ?

— Que je voyais un homme grisonnant, le teint mat, avec une assez forte moustache, penché sur mon lit.

La nourrice sourit.

— Vous avez bien vu ma chère, seulement...

— C'est mon papa ! jeta Agnès d'une voix perçante.

Solange poussa une exclamation de surprise.

— Comment ! M. de Cimiez est ici ?

— Oui, depuis cinq semaines.

Quand il est arrivé, il m'a trouvée en pleine inquiétude à votre sujet, livrée aux gens de justice, perdant la tête.

Il m'a tiré une fameuse épine du pied je vous assure...

— Je pensais... vous m'aviez dit que M. de Cimiez ne reviendrait peut-être jamais plus à Bellegarde.

— J'ai dit ? Peut-être, ma chère.

Précisément, le jour du malheur j'avais reçu de lui une lettre où il m'annonçait son retour. Il ne comptait rester ici que peu de temps.

Mais il prolongera son séjour jusqu'à ce que vous soyez tout à fait remise.

— M. de Cimiez est trop bon. Je ne voudrais pas être pour lui une gêne.

— Oh ! ma chère ! qu'allez-vous imaginer ?

Landry est un campagnard enragé qui passe ses journées dehors à la chasse, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige...

Vous voyez que vous ne le gênez guère et que de son côté il ne vous encombre pas beaucoup. D'ailleurs, Bellegarde est assez grand pour nous contenir tous sans qu'on se heurte.

Simone sert Landry dans son appartement, où il se confine lorsque par hasard il n'est pas dehors.

Pensez donc que l'œil du maître est nécessaire de temps en temps et que toute seule je ne puis m'occuper, comme il faut d'administrer le domaine.

Alors il fourre le nez dans ses comptes...

— Vous savez, Solange, intervint Agnès, que papa est très content de moi...

— Avant son départ, il ne m'embrassait presque jamais parce que j'étais une vilaine petite fille sauvage et désobéissante.

— Chère mignonne... Et maintenant ?

— Maintenant papa m'embrasse très fort. Il me permet d'entrer chez lui, et de rester assise à côté de son fauteuil pendant qu'il travaille.

Et puis nous causons tous les deux. Il trouve que je fais des progrès...

— Et, dit Mme Mauvoisin, il se rend compte du mal que vous vous êtes donné pour obtenir ce résultat... Aussi...

— Je n'ai fait que mon devoir, interrompit la jeune femme, je ne mérite aucun remerciement.

— C'est vous qui le dites. Enfin ! pour le moment, n'insistons pas !

Avez-vous faim ?

— Un peu.

— Bonne affaire. Simone va vous monter à dîner pendant que je m'occuperai de mon maître.

— Elle doit avoir bien du mal avec ce surcroît de personnel, remarqua Mme Mornay.

— Est-ce que la Déchelette ne pourrait pas l'aider un peu ?

— Oh ! ma chère, impossible, tout à fait impossible. Mais ne vous tracassez pas.

J'ai une femme pour les gros ouvrages chaque matin.

La nourrice s'éloigna ; Agnès aussi, après avoir couvert de caresses sa chère gouvernante.

Pour la première fois depuis bien des jours, Solange vit avec un certain plaisir fumer dans une tasse d'argent l'exquis consommé que lui servit sa garde.

(A suivre)

GRAND FEUILLETON

DE

„LA SENTINELLE“

Journal quotidien d'information et d'annonces

La Douleur d'Aimer

PAR

ELY MONTCLERC

(Suite)

III

Solange ouvrit les yeux.

Elle vit sa chambre toute blanche.

La neige couvrait champs et bois, coiffait les toits de Bellegarde, étouffait tous les bruits, reflétait dans la pièce sa froide pureté.

Un feu clair brûlait au fond de l'âtre: près de son lit une femme et une enfant étaient assises, qui semblaient épier le réveil de Mme Mornay.

Celle-ci sentit qu'on lui prenait la main.

Elle entendit la voix attendrie de Mme Mauvoisin qui disait:

— Voilà la première fois, depuis six semaines qu'elle n'a pas la fièvre.

Le docteur a raison. Elle est sauvée!

— J'ai donc été bien malade ? balbutia Solange.

Son accent lointain la surprit elle-même. Elle ne reconnaissait plus sa voix.

— Pauvre chère enfant ! enfin ! vous nous reconnaissez ! murmura la vieille nourrice tout émue.

Le regard de Mme Mornay se posa sur sa compagne, comme une interrogation.

— Expliquez-moi, dit-elle. Je ne sais plus où je suis ni ce que je fais...

Agnès allait parler.

Du geste, Mme Mauvoisin lui intima l'ordre de se taire.

— Vous êtes à Bellegarde, fit la nourrice de Landry, et vous venez d'être bien malade... aux portes de la mort, ma chère.

— Moi... malade?... Je ne me souviens de rien... Ma tête se brouille...

— Chute ! ne parlez pas trop, le médecin l'a défendu.

Cela vous fatiguerait et vous auriez encore le délire.

La jeune femme promena sa main amaigrie sur son front.

— Cependant... je voudrais bien savoir... Vous seriez bonne de m'apprendre...

Nous sommes donc en hiver, que la campagne est pleine de neige ?...

— Oui, mon enfant, en plein hiver, vu qu'on approche de décembre.

— Décembre déjà !

— Hélas ! vous avez bien souffert. On a failli vous tuer. Il s'en est fallu de rien, tenez, de rien...

Un centimètre plus à gauche et nous vous trouvions morte dans la bibliothèque.

Solange fit un mouvement d'effroi rétrospectif.

— La mémoire se réveille, balbutia-t-elle. Oui... je le revois cet homme au masque sinistre... l'air féroce qu'il avait en se jetant sur moi... Mais ce fut tellement rapide que...

Depuis j'ai sombré au fond d'un gouffre noir, où de vagues lueurs ont passé parfois... tellement fugitives !

J'apercevais votre bonne figure, chère madame Mauvoisin, celle de ma petite Agnès tout inquiète... Je voulais parler, sourire... je ne pouvais pas...

On se rattrapera mon enfant, vous voici hors de danger.

— Oh ! Solange ! s'écria Agnès, il faut guérir vite parce que je m'ennuie sans vous. J'ai beaucoup pleuré depuis que vous êtes malade.

— Cher petit cœur... vous m'aimez donc un peu ?

L'enfant, oubliant l'état de faiblesse où était sa gouvernante, se jeta à son cou et l'embrassa éperdument.

Mécanicien

expérimenté et au courant des machines à décoller est demandé par FABRIQUE DU PARC. P-23340-C 2251

MEUBLEMENTS COMPLETS

Skrabal Frères

Rue de Corcelles et Rue de la Gare Peseux Canton de Neuchâtel

Garantie sur facture de tous meubles contre le Chauffage central Literie. Tapisserie - Exécution très soignée. Livraison franco domicile - Liste de références à disposition - 1177

Coopératives Réunies

Sur la Place du Marché de La Chaux-de-Fonds, il sera vendu le samedi 21 octobre

1 wagon de beaux Choux

à conserver ou pour la choucroute

17 ct. le kilo par petite quantité. 16 ct. le kilo de 50 à 100 kilos. 15 ct. le kilo à partir de 100 kilos.

1 wagon de belles Pommes

à partir de 26 ct. le kilo.

POMMES de GARDE

à très bas prix.

Le banc se trouve vis-à-vis de la Boucherie Glohr.

Les inscriptions pour les choux et les pommes de garde sont prises dans tous nos magasins. 2278

Mécanicien

Un mécanicien expérimenté, connaissant l'outillage et les machines modernes pour l'horlogerie, cherche place de chef-d'atelier ou de contre-maître dans fabrique d'horlogerie. S'adresser au Secrétariat de la F. O. M. H., Hôtel Suisse, MOUTIER (Grand-Val). 2273

MÉCANICIENS

outilleurs et tourneurs pour travail de précision sont demandés par 2284

Fabrique Auréole Parc 128 La Chaux-de-Fonds.

La Fabrique d'horlogerie STYNER & GROSSENBACHER à Granges (Ct. de Soleure)

demande, pour entrer de suite,

Remonteurs de finissages et de mécanismes,

Acheveurs ancre, Bon décodeur-retoucheur pour 10 1/2" et 13".

On sort des remontages de mouvements et des achevages, à domicile, par série. 2269

Horloger

Visiteur-Acheveur, connaissant à fond la petite pièce or, et ayant occupé emploi analogue, trouverait place stable. Traitement élevé à personne capable. Engagement au mois ou à l'année. 2261 S'adresser chez M. Otto GRÆF, 11-bis, Rue de la Serre.

Fabrique de boîtes or demande de bons

ACHEVEURS

S'adresser à MM. ROTH & Cie, Renan. 2243

Pendants

Bon ouvrier faiseur de pendants est demandé de suite par Fabrique Huguenin & C^e Parc 8 2229

FABRIQUE de Potagers WEISSBRODT Frères 1, Rue du Progrès, 1

Remise en état de Vêtements usagés Nettoyage, Dégraissage, Détachage, Repassage, Transformations, Retournages. ACHILLE RAMSEYER Vêtements sur mesure Rue de la Paix 87 (Arrêt du tram) Téléphone 14.70 876

Pour agrémenter les longues veillées d'hiver, faites de la musique et souvenez-vous du

MAGASIN DE MUSIQUE 27 Numa-Droz 27

Vous y trouverez toujours un grand choix d'

Instruments en tous genres

à des prix avantageux.

Se recommande, H. Witschi-Benguerel.

TAMPONS caoutchouc Plaques émaillées J. Bachmann Rue Léopold-Robert 26

SALLE DE LA CROIX-BLEUE

Lundi 23 octobre, à 8 1/2 h. du soir

Concert René Boillot

Pianiste

Prix des Places : Fr. 2.50, 2.- et 1.-. 2241 Vente des billets au Magasin de musique Beck et le jour du Concert à l'entrée de la salle.

Commune de La Chaux-de-Fonds

Mise au concours

Ensuite de démission honorable du titulaire, le poste de second magasinier de l'usine à gaz est mis au concours. - Traitement initial Fr. 1800; haute paie Fr. 600, acquise en vingt ans.

Le cahier des charges peut être consulté au Secrétariat des Services Industriels, rue du Collège 30, au 1^{er} étage.

Les offres, accompagnées de copies de certificats et de références, doivent être adressées à la Direction soussignée jusqu'au 28 octobre 1916, à 6 heures du soir.

En cas de promotion dans le personnel, les candidats seront inscrits pour la place devenue vacante. 2260

Direction des Services Industriels.

Litres vides

On demande à acheter de suite 500 litres vides, par toutes quantités. 2171

S'adresser au CERCLE OUVRIER, Premier-Mars 15

ELISABETH GRUBER

Succ. de A. DOLLEYRES

Rue du Seyon 14-b - NEUCHÂTEL

Lingerie :: Tabliers

Bas :: Chaussettes

SPICHIGER & C^o -- Neuchâtel -- Chaux-de-Fonds

Linoléums - Tapis

Rideaux

Stores

Boucherie-Charcuterie, Crêt-Vaillant 3

LE LOCLE

Viande de Bœuf, Veau et Porc

de première qualité et au plus juste prix.

Bien assorti en Charcuterie

Téléphone 3.58. Timbres-Escompte.

2270 Se recommande, Charles KNUTTI.

— Si vous saviez, dit-elle, si vous saviez comme j'ai eu du chagrin quand on vous a trouvée.

Vous étiez pâle, plus encore que maintenant, vous aviez très froid, puis il y avait plein de sang sur votre robe.

— Allons, intervint la nourrice de Landry, je m'aperçois que si je ne vous raconte pas les choses, vous allez vous énerver et cela ne vous vaudra rien.

Solange sourit doucement.

— Il est vrai que je suis intriguée...

N'est-ce pas? quand on sort de l'ombre ainsi tout d'un coup, on se demande d'où l'on vient, ce qui s'est passé...

— Promettez-moi que vous m'écouteriez tranquillement, qu'ensuite vous essaieriez de dormir et ne me poserez pas de questions jusqu'à ce que vous soyez assez solide pour redevenir bavarde.

— Je vous le promets volontiers.

— Eh bien, ce fameux soir, que s'est-il passé au juste à Bellegarde? Je l'ignore, vu que j'ai dormi comme un plomb jusqu'au lendemain. Une vraie marmotte!

Le matin, tandis que j'achevais ma toilette, voilà Simone qui m'arrive épouvantée et me raconte qu'elle vient de trouver les chiens le ventre à l'air, tout raides... crevés quoi!

Et puis qu'une des fenêtres de la bibliothèque est grande ouverte, mais qu'elle n'a pas osé entrer.

Je me précipite, effrayée naturellement, j'entre dans la bibliothèque. Oh! quel spectacle!

Le vent avait éparpillé les papiers un peu partout, c'était le désordre, un désordre... La vitrine contenant cette affreuse momie ouverte au milieu de la pièce, et mon enfant, vous, étendue dans un fauteuil près de la cheminée.

D'abord je vous ai crue morte.

Par terre il y avait une mare de sang coagulé, du sang tout le long de votre robe, du sang qui provenait d'une blessure affreuse...

Non, vous dire ce que j'ai ressenti... mon affolement, ma douleur... J'aime mieux ne pas rappeler cela, car pendant un moment il est sûr que j'ai perdu la tête.

Enfin, on vous a transportée chez vous, Simone a couru chercher le médecin. Vous étiez dans un joli état.

En premier, la blessure on ne peut plus grave, et avec ça une pleurésie non moins grave contractée durant cette longue nuit.

Il a fallu faire venir des docteurs de Nevers... une consultation a été jugée indis-

pensable, car, votre vie ne tenait qu'à un fil.

Mais grâce à Dieu, nous avons pu vous sauver, et j'en suis bien heureuse, ma chère enfant...

Tout le monde ici vous aime... Cette petite ne se serait pas consolée de vous perdre... ajouta la vieille femme en caressant Agnès qui se blotissait contre elle.

— Que de mal je vous ai donné! soupira Mme Mornay, que de tourments... Je suis confuse...

— Eh bien! voilà qui n'est pas banal! On vous assassine chez nous, et vous vous excusez?...

C'est égal! avais-je raison de prétendre que cette horreur de Peau-Rouge amènerait le malheur ici?... On a de ces instincts.

Le jour où le comte Landry déballa ce mort, je fus prise d'un tremblement. Jamais je n'ai pu le regarder. Sur ma prière, il finit par l'enfermer où vous l'avez trouvé...

— Et je fus bien punie de ma curiosité, acheva Solange, dans un pâle sourire.

Mais a-t-on su la vérité au sujet de cet événement?

La nourrice fit un geste évasif.

— Je pense qu'on ne le saura jamais, dit-elle. Le principal c'est que vous en réchappiez.

On a naturellement fait une enquête. La justice s'est transportée à Bellegarde. Quel raffut, mon doux Seigneur! et pour rien encore!...

Ces messieurs ont abouti à une conclusion que j'aurais bien trouvée sans eux, à savoir qu'un X..., resté inconnu, s'est introduit chez nous, uniquement afin de voler la momie. Donc un voleur pas ordinaire.

Pourquoi faut-il que ce malheureux soir vous ayez eu l'idée de vous installer dans la bibliothèque?... Une vraie fatalité.

Sans quoi on emportait le Peau-Rouge et on nous laissait tous tranquilles.

Je n'aurais pas pleuré sa perte, je vous en réponds, tandis que vous m'avez mise dans des transes abominables pendant six semaines.

— Je me souviens maintenant, fit Mme Mornay, que je me suis endormie en lisant.

Un bruit m'a réveillée. J'ai vu s'agitant auprès de moi un homme étrange, un nègre peut-être... ou un Peau-Rouge.

J'ai voulu crier. Il m'a saisie à bras le corps... J'ai reçu un choc en pleine poitrine, c'est tout...

— Pardine! vous vous êtes évanouie. Mais je m'aperçois que tous ces papotages vous lassent.

Assez pour aujourd'hui, mon enfant. Tenez votre promesse.

— Je vous quitte, votre garde va remonter. Tâchez de bien reposer, et peut-être le docteur permettra-t-il que vous vous leviez un peu demain, dit Mme Mauvoisin.

Agnès demandait à rester, jurant qu'elle serait très sage. Mais la nourrice demeura impitoyable.

Solange ne devait plus parler, sinon la fièvre ferait un retour offensif.

Personne dans sa chambre, sauf l'infirmière.

— Nous reviendrons vous voir dans la soirée, promet elle cependant.

Et, entraînant la petite qui se résignait avec peine, Mme Mauvoisin s'éloigna.

Solange n'entendit plus rien que le pétillement du bois dans la cheminée.

Elle s'amusa un moment à regarder le feu dont les langues embrasées léchaient la suite le long des parois. Puis elle se tourna vers les croisées.

Elle vit les toits de Bellegarde tout blancs, les rampes extérieures des croisées bordées d'une parure fine comme le duvet du cygne, le pavé de la cour au dernier plan, couvert d'une épaisse couche de neige immaculée.

— C'est triste, murmura la jeune femme, de revenir à la santé par des temps pareils... cela me paraît d'un mauvais présage...

Vais-je donc être superstitieuse?

Comme il serait plus gai de revivre à l'époque du renouveau, au printemps, lors que tout s'éveille et chante... Mais on ne choisit pas ses heures...

Décidément, il devait m'arriver des aventures extraordinaires ici. Cette maison est bizarre.

Enfin, je m'y sens aimée par deux excellentes créatures. J'aurais tort de me plaindre.

La tête vide, elle finit par tomber dans un état qui n'était pas tout à fait le sommeil et qui n'était plus la veille. C'est-à-dire que, tenant les paupières closes, elle percevait néanmoins les bruits extérieurs. Au bout d'un moment, elle entendit s'ouvrir avec précaution une porte. La garde revenait.

A travers ses cils, Solange la vit qui s'asseyait non loin du feu et cousait.

Ne se sentant aucune envie de parler à

cette personne qu'elle ne connaissait pas, Mme Mornay fit mine de dormir.

Soudain, on frappa doucement à la porte. L'infirmière se leva.

Solange rêvait-elle? Il lui sembla percevoir un chuchotement, il lui sembla qu'un homme parlait à voix basse sur le seuil, puis que des pas étouffés glissaient sur le tapis, qu'on s'approchait de son lit...

Elle sentit une présence, pensa :

— Ce doit être le docteur! Et curieuse de le voir, entr'ouvrit légèrement les paupières.

Un homme, en effet, s'inclina sur sa couche.

Un homme de taille élevée, assez mince, vêtu de noir, dont le visage la frappa par son expression mélancolique.

Il avait le teint mat, d'une pâleur chaude, les traits beaux et purs, les yeux bruns, au regard très brillant et très droit.

Il portait ses cheveux grisonnants coupés en brosse, sa moustache, grisonnante aussi, lui donnait un air martial.

— Ce docteur a vraiment une physionomie sympathique. J'ai idée que ce doit être quelque ancien médecin militaire.

Sous ses cheveux gris, il paraît encore bien jeune. Quel âge peut-il avoir? Quarante-cinq ans? Peut-être... peut-être moins que cela.

Elle comptait que le médecin allait l'interroger, étudier son pouls.

Il n'en fit rien. Il se contenta de regarder Solange assez longuement, puis il s'éloigna comme il était venu, après avoir dit quelques mots tout bas à l'infirmière.

Après s'être étonnée de ce procédé, Mme Mornay s'endormit pour de bon et ne se réveilla qu'à la nuit tombée.

Une lampe éclaira sa chambre. La garde cousait toujours auprès du feu.

Mais, presque aussitôt, quelques personnes firent irruption chez la malade.

Mme Mauvoisin, qu'Agnès suivait comme un petit toutou, puis un homme, qui n'était pas celui que Solange avait vu dans l'après-midi.

Cet homme lui prit le poignet, compta mentalement, les yeux fixés sur sa montre.

Ensuite, il pria qu'on assît la jeune femme et se mit en devoir de l'ausculter. Stupéfaite elle se laissait faire sans rien dire.

Quand il eût achevé, l'homme dit à Mme Mauvoisin :

— Je suis très satisfait. Tout va de mieux en mieux.

Quel dommage que le temps soit si peu